

Projet de CR du CS du 19/01/2023

Présents : Atef Asnacios, Mathilde Badoual, Renaud Belmont, Rémy Braive, Francesca Carosella, Eric Chassande-Mottin , Alexis Coleiro, Adrian Daerr , Nicolas Décamp , Christophe Deroulers, Sara Ducci, Marc Durand, Sylvie Hénon, Julien Heuvigh, Christophe Mora, Jaysen Nelayah, José Ocariz , Laetitia Pontani, Vincent Repain, Véronique Thévenet-Lesrel

Procurations :

Stefano Gabici → Alexis Coleiro

Yann Rasera → Renaud Belmont

Agnès Maître → Sara Ducci

Secrétaire de séance : Véronique Thévenet-Lesrel

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Validation du CR de la séance du CS du mois de décembre
- 2) Présentation des comités de sélection pour les postes EC mis à concours au printemps 2023 par leurs président.e.s
- 3) Points divers

Remarque : 2 membres du CS présents sont des candidats potentiels au concours de PR 46-3. Ils n'ont pas quitté la séance lors du débat sur le comité. Toutefois, ces 2 membres n'ont pas pris part aux échanges ni au vote sur ce comité.

- 1) Approbation du CR du CS du mois de décembre

Aucune remarque.

Approbation à l'unanimité des présents à la séance de décembre.

- 2) Les comités

- a. Poste MCF MPQ 'Dispositifs intégrés pour l'information quantique : ions piégés et photonique quantique'

Pas d'analyse lors de cette session du CS. Le président de ce comité, pour des raisons personnelles, n'a pas pu envoyer la liste. Il signale par contre qu'il n'a pas eu de problèmes à constituer le comité :

plus de personnes que nécessaires, toutes les contraintes sont respectées. Il enverra le tableau dès que possible, il sera validé plus tard.

b. Poste PR 46.3 « physique de la matière complexe ».

A partir des noms proposés par les DU et le CS le président du comité a travaillé ; plusieurs échanges de mail ont eu lieu avec la direction de l'UFR pour discuter des solutions en cas de refus (6 réponses négatives, difficulté à trouver des collègues disponibles).

Finalement le comité est ainsi constitué :

3 internes non experts, 7 externes experts, + 2 experts (un interne et un externe) pour analyser les cas de demande de dérogation à la qualification.

Un point d'attention : un des membres du COS vient d'être nommé professeur. Il faut que le décret de nomination soit sorti avant la première réunion. Le bureau des concours est confiant que cela se fera dans les temps.

Parité respectée : 6 hommes, 5 femmes

Ce comité est composé de 10 personnes. Le minimum est de 8. La marge est petite.

Dates des réunions : 23/03 en visio sélection, 11/05 : auditions

→ Pour info : les comités sont figés après passage aux instances de l'Université.

Globalement tous les experts spécialistes représentent tous les candidats potentiels.

Proposition en séance du président du comité en ce qui concerne les experts pour la dérogation qualification : ils doivent être experts de la thématique pour estimer si le dossier est recevable ou non. Il n'y a pas de problème de conflit d'intérêt car ces 2 experts ne participent pas aux réunions (règle de la lettre de cadrage).

Adrian Daerr du CS accepte, Frédéric Restagno sera contacté.

C'est le bureau des concours qui envoie le ou les dossiers à ces experts qui vont juger en fonction des critères CNU : volet recherche, enseignement, responsabilités.

Atef Asnacios souligne la difficulté à trouver des experts à cause des vacances et de dates identiques pour les comités, difficultés rencontrées aussi par nos collègues de SU.

c. MCF APC 'Préparation de l'analyse des données de la mission LISA'

La constitution de ce comité a été compliquée car, malgré les nombreuses réponses positives, il a été difficile de trouver des dates communes.

De plus, le nombre de membres a été limité par le nombre de membres de rang B disponibles.
Rappel : il faut autant de rang A que de rang B.

Les dates qui ont permis d'avoir les plus de participant.e.s ont permis de constituer un comité de 12 membres. Il y a 4 internes et 8 externes, 7 femmes et 8 hommes.

Un conflit d'intérêt s'est déclaré tardivement, avant la tenue de cette séance ; il faut remplacer ce membre. La présidente du comité présente 2 possibilités. L'avis du CS est demandé.

Sara Ducci suggère de choisir l'enseignante chercheuse car il y a beaucoup de CNRS ou CEA dans ce comité et seulement 2 EC ; or nous sommes en train de recruter un EC, donc le volet enseignement est important.

Question : un expert physique des particules peut-il remplacer un expert LISA s'il manque quelqu'un ?

Ce n'est pas un problème. Mais il est préférable que les experts soient LISA.

Les personnes qui travaillent sur VIRGO ne travaillent pas sur LISA mais connaissent bien cette manip. C'est un élargissement de la palette des compétences des membres du comité.

On remarque que d'autres membres du comité pourraient avoir des conflits d'intérêt, mais à priori il s'agit de conflits d'intérêt mineurs (liés à la signature d'articles avec beaucoup d'auteurs dans le cadre de la collaboration). C'est difficile d'éviter ce type de situation car la communauté LISA est petite .

→ Sara Ducci : Il faut que les président.e.s de comité pensent à réserver une salle pour les auditions.

d. MCF IJCLAB 'Instrumentation nucléaire en radiothérapie expérimentale'.

Le président est parti du fichier fourni par l'Unité de Recherche et validé par le CS.

14 noms étaient proposés.

8 sont externes tous experts de la thématique, aucun en Ile de France.

6 sont internes dont 1 expert de la thématique. Les autres couvrent le spectre des 2 infinis à UPCité.

Il y a à ce jour 11 réponses positives et 3 personnes hésitantes.

Dates retenues : 31/03 en visio pour la sélection. Plusieurs dates possibles pour les auditions donc date pas encore fixée. C'est difficile car les vacances de printemps ne sont pas les mêmes partout et il faut penser à appliquer la règle de 14 jours minimum entre les 2 réunions.

Un nombre impair de membres n'est pas possible, car il faut autant de membres A que de rang B.

De ce fait, il faut trouver une solution : soit on enlève une personne pour arriver à 10 , soit on ajoute une personne pour arriver à 12.

Si on prend la solution à 10 membres: on respecte la parité, on réduit davantage le spectre de compétence, il y aura 12% de travail en plus par personne. Mais il faut être sûr qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt car si un membre externe se voit dans la situation de quitter le comité, cela implique d'en enlever aussi un interne. On se retrouverait ainsi avec un comité de seulement 8 membres.

Si on cherche à arriver à un comité à 12 membres : il faut arriver à avoir la confirmation d'un des membres contactés, mais en attente de réponse aujourd'hui même. Si ce membre (femme) refuse, on ne peut pas choisir à sa place un rang A extérieur homme car on serait en dessous du seuil de 40% de au moins de chaque sexe.

La décision ne peut être prise pendant le CS.

Quant au choix du vice-président, ce serait plus simple qu'il soit en l'Île de France.

Le choix proposé par le président est un membre d'IJCLAB, mais cela n'est pas souhaitable et serait probablement bloqué par le ce qui fera tiquer le CAC FR car si le président ne pouvait assurer sa fonction, c'est le vice-président qui le remplacerait (ce qui voudrait dire dans ce cas un membre du laboratoire qui recrute).

La solution est de nommer un autre vice-président (rang A externe) mais de faire participer le responsable de l'équipe qui recrute à la répartition des dossiers.

De ce fait, question du président du comité PR : Doit-il demander à un externe ?

Sara Ducci : pas besoin de règle générale, il y a eu les 2 dans le passé.

Dans le cas du poste 46-3 avoir un ou une VP interne est préférable.

Dans le cas présent, il faut surtout que le président soit à l'aise en particulier en termes de compétences vis-à-vis du profil du poste pour qu'il puisse lui être complémentaire.

Le président opte donc pour un membre externe comme VP, approuvé par les membres du CS.

Autre question qui est soulevée : Il y a 2 sections de la CNU dans le profil du poste : la 60 et la 28. Il n'y a pas d'expert à la dérogation de qualif de la 60.

Est-ce un problème ?

Atef Asnacios : non car la 28 couvre le spectre des profils.

→ La remontée de la liste des différents comités aux services centraux est le 24 janvier.

Tout doit être finalisé pour 20/01/2023, fin d'après-midi, pour validation du CUFR.

La constitution des 3 comités est voté à l'unanimité des votant.e.s.

Il y aura une consultation électronique pour le comité MCF MPQ dès que celui-ci sera envoyé par le président.

3) Plusieurs sondage seront envoyé très rapidement pour fixer les prochaines dates des sessions CS+CUFR pour traiter les sujets suivants :

- Appel projets plateformes. Il faut faire remonter les 2 projets retenus par l'UFR le 13/03/2023. Pour information, dans le cadre de l'AAP mi-lourd 2022, le projet de la plateforme cryo APC est financé, celui de la plateforme Raman (MPQ) est le premier sous la barre avec aucune chance de financement.
- Demandes de postes

- Projets Idex emergence

Dans les sujets à traiter prochainement il faudra penser à constituer un pôle d'experts pour la campagne locale d'avancement de grade. Mi-février clôture pour remonter au CNU.

La direction de l'UFR va envoyer des sondages pour fixer les différentes dates en fonction du calendrier des dates butoir.

4) GT sur les CPJ

Pour rappel, Atef Asnacios représente la faculté des sciences.

Il y a déjà eu 2 réunions.

La première était le 06/01 sans CR.

La 3^{ème} la date n'est pas fixée.

Atef voulait démissionner mais ses mandateurs lui ont demandé de rester pour défendre les nouveaux arguments.

Atef veut exiger un vote ou alors que son nom soit retiré.

Il y a eu un retour officiel de la campagne CNRS sur les chaires.

Il y a peu de recul pour les chaires ouvertes.

Atef : suite à notre AG, il faudrait organiser un vote, mais ceci est difficile à mettre en place par internet et lourd en présentiel.

La séance est levée à 11h30